

**Décision du Président n°2024-056**  
**Annule et remplace la décision n°2024-033**

**Objet : Péri scolaire de Rougemont-le-Château - Plan de financement - Demandes de subventions**

Vu

- l'arrêté préfectoral n°90-2023-12-06-00003 du 6 décembre 2023 relatif aux statuts communautaires,
- la délibération communautaire n°043-2020 du 15 juillet 2020 portant délégations de l'assemblée au Président et au bureau,

Considérant

- la nécessité de réaliser des travaux de rénovation énergétique du bâtiment, de mise aux normes PMR, mais également des travaux d'aménagement,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : de valider les études d'avant-projet et d'adopter l'opération de travaux qui s'y rapporte,

**Article 2** : d'arrêter le montant global de l'opération à 542 556,47 € HT,

**Article 3** : d'approuver le plan de financement prévisionnel, pour les travaux d'aménagement et de rénovation énergétique, qui s'établit comme suit :

Financements publics concernés		Montant de la dépense à financer	Pourcentage	Montant de l'aide
Fonds vert – Rénovation énergétique des bâtiments publics	Sollicité	542 556,47€ HT	17,05%	92 513,60 €
DETR	Sollicité	542 556,47 € HT	14,74%	80 000,00 €
CAF	Sollicité	542 556,47 € HT	27,65%	150 000,00 €
Conseil départemental du Territoire de Belfort	Sollicité	542 556,47 € HT	12,90%	70 000,00 €
Autofinancement	Fonds propres	542 556,47 € HT	27,65%	150 042,87 €
<b>Total des financements publics</b>		<b>542 556,47 € HT</b>	<b>100%</b>	

**Article 4** : de solliciter une aide financière au titre du fonds vert – rénovation énergétique des bâtiments publics, pour un montant de 92 513,60 €,

**Article 5** : de solliciter une aide financière au titre de la DETR, pour un montant de 80 000 €,

**Article 6** : de solliciter une aide financière auprès de la Caisse d'allocations familiales, pour un montant de 150 000 €,

**Article 7** : de solliciter une aide financière auprès du Conseil départemental du Territoire de Belfort, pour un montant de 70 000 €,

Envoyé en préfecture le 05/11/2024

Reçu en préfecture le 05/11/2024

Publié le

ID : 090-200069060-20241105-2024\_056-AR



**Article 8** : de signer l'ensemble des documents relatifs à cette opération,

**Article 9** : ampliation de cette décision sera adressée à :

- SGC Belfort 2.

**Visa préfectoral**

Etueffont, le 5 novembre 2024,

Le Président,



Jean-Luc ANDERHUEBER